

COVID 19 - PROTOCOLE DE SECURITE POUR VOTRE RENDEZ-VOUS ATELIER



Avez-vous des symptômes du COVID 19 ?

- Cher client, nous vous invitons à vérifier que vous ne présentez pas de symptômes du COVID 19, les plus courants sont la fièvre et la toux.

Si c'est le cas, nous vous invitons à ne pas vous rendre au garage pendant toute la durée de la maladie

Ce que nous faisons pour vous protéger :

- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée du hall et un sens de circulation est dessiné sur le sol
- Nous respectons les gestes barrières et vous recevons avec un masque ou derrière un hygiaphone
- Vos clefs sont nettoyées et déposées avec vos papiers dans un sachet individuel au dépôt et à la restitution de votre véhicule
- Les paiements par carte bancaire sont privilégiés en cette période de pandémie, nous nettoyons donc systématiquement le terminal de paiement à chaque utilisation
- Les surfaces « de contact » tels que les bureaux, les montants et poignées de portes, les sièges, sont nettoyés plusieurs fois par jour
- Le personnel d'atelier utilise les protections adéquates et nettoie les « parties contact » avant restitution de votre véhicule

Ce que vous pouvez faire pour nous protéger tous :

- Les prises de rendez-vous sont à privilégier
- Le coffre et l'habitacle de votre véhicule doivent être vidés de vos effets personnels (pas de paniers ou de sacs, etc.)
- La ventilation, la climatisation, le chauffage, doivent être coupés (position off) lorsque vous quittez l'habitacle de votre voiture
- Veillez à isoler les clés de votre véhicule de votre trousseau pour les remettre à votre arrivée
- Munissez-vous du carnet d'entretien, de votre carte grise et de l'écrou anti-vol de votre voiture
- Apportez votre stylo
- Nous vous invitons à respecter au mieux l'horaire convenu pour votre rendez-vous afin de limiter le nombre de personnes dans les locaux
- Dans la mesure du possible, venez seul ou accompagné d'une seule personne
- Nous vous invitons à respecter la distanciation entre les personnes (1 mètre minimum), à défaut nous vous recommandons de porter votre masque
- Par mesure de précaution, il est préférable de ne pas demander de véhicule de courtoisie pendant l'immobilisation de votre véhicule et de solliciter la conduite d'un proche. Si toutefois nous devons vous raccompagner à votre domicile ou sur votre lieu de travail, le port du masque est obligatoire pour être véhiculé